

Le rayonnement de la télévision a été sensiblement étendu durant l'année écoulée; la demande de retransmissions d'émissions anglaises et françaises par relais hertziens a en conséquence augmenté et s'est traduite par un accroissement du nombre de réseaux hertziens en location et par l'établissement de nouveaux circuits de communication.

Radiocommunications industrielles.—Plusieurs établissements industriels utilisent les installations publiques de communication sous le régime de la location; certaines sociétés, cependant, ont installé leurs propres réseaux hertziens pour la transmission, à diverses fins, de messages phoniques ou télétypés et de données de contrôle.

Sous-section 7.—Services de radiocommunications divers

En plus des services de radiocommunications du gouvernement fédéral, des services de radio sont établis par tous les gouvernements provinciaux, en particulier pour la sûreté publique, la surveillance des routes et la protection des forêts. Les administrations municipales utilisent de plus en plus la radio pour faciliter leur travail, particulièrement pour communiquer avec leurs véhicules de police, d'incendie, de service technique, d'hydro, etc. Les services comme les taxis, la construction lourde, le béton malaxé, l'aménagement et l'exploitation d'oléoducs, la médecine vétérinaire et rurale, participent activement à cette avance.

Les services d'utilité publique, les sociétés et commissions provinciales d'énergie électrique, les entreprises d'exploration pétrolière et d'extraction minière ont considérablement accru l'usage qu'ils font de la radio, dans le domaine des communications entre postes mobiles urbains et dans celui des communications radio-électriques entre points fixes.

Les compagnies de téléphone assurent, par radio, un service téléphonique terrestre aux véhicules pourvus de l'équipement nécessaire. Ce service est accessible dans toutes les grandes villes au Canada et le long de plusieurs grandes routes nationales. Un service de radiophonie réservé aux voituriers publics (service qui ne permet pas la communication avec le réseau général de téléphone) est également accessible dans la plupart des grandes villes canadiennes et dans quelques autres villes de moindre importance. Ce dernier service est fourni par des compagnies de téléphone et autres sociétés. Des licences peuvent être octroyées à des stations de radio de faible puissance, en vue d'assurer des communications radio-téléphoniques personnelles et commerciales privées. Plus de 24,000 licences ont été délivrées depuis l'inauguration de ce service en 1962.

Sous-section 8.—Radiodiffusion et télévision*

La radiodiffusion au Canada, telle qu'elle s'est développée durant quelque quarante-six ans, relève à la fois de l'entreprise privée et de l'entreprise publique. Depuis que l'émission inaugurale de la première station de radio du Canada fut reçue dans quelques foyers de Montréal en 1918, le rôle des émissions radiophoniques et télévisées dans la vie quotidienne des familles canadiennes a atteint des proportions renversantes. A l'heure actuelle, les services de la radio atteignent 98 p. 100, et ceux de la télévision, plus de 94 p. 100, de la population canadienne.

Pour devenir ainsi une force intégrante de la vie quotidienne de la nation, la radiodiffusion a dû apprendre à connaître les besoins du public et à le servir. Il lui a fallu tenir compte des deux langues officielles et servir deux cultures distinctes sans amoindrir le concept de l'unité nationale. Il a fallu également servir un nombre considérable de groupes moins importants, de culture distincte, habitant souvent dans la même zone desservie par la radio ou la télévision mais en collectivités séparées et avec des goûts très différents en matière de programmes. Il a fallu résoudre les problèmes de la distance et de la situation géographique. Il faut quelque 360 émetteurs de radio et 105 stations de

* Les renseignements contenus dans le texte de la présente sous-section ont été fournis par la Société Radio-Canada, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et l'Association canadienne des radiodiffuseurs; la statistique a été établie à la Division des transports et des finances publiques, Bureau fédéral de la statistique.